

AVIS PUBLIC

Édition du 22 juin 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0850-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 6 mai 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement (distinct) numéro 0850-2019 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone IM17R à même une partie des zones HM16R, IM02P, IM04R et IM05R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP06-2019 et SP06-2019 ».
2. Qu'une demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement a été reçue dans les délais impartis par la loi, mais le nombre de personnes habiles à voter requis n'a pas été atteint lors du registre du 30 mai 2019 et le susdit règlement a été réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 13 juin 2019.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement est entré en vigueur, selon la loi, le 13 juin 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 22 juin 2019.

La greffière adjointe,



M^e Stéphanie Déraspe

Je soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal, *La Voix de l'Est*,
édition du 22 juin 2019;
2. affiché au bureau de la municipalité, le 21 juin 2019.

La greffière adjointe,



M^e Stéphanie Déraspe